



Syndicat CGT des personnels des Transports Urbains Toulousains

9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
Téléphone 05 62 11 29 78 Télécopie. 05 62 11 29 96
Email : cgt.semvat@free.fr Site Internet : www. cgt-tu-toulouse.fr

Toulouse le 05 juin 2009

Monsieur Stéphane COPPEY
Président de Tisséo
7, esplanade Compans Caffarelli
31081 Toulouse CEDEX 1

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 et à l'accord de branche du 03 décembre 2007 notre Organisation Syndicale vous notifie le dépôt d'un préavis de grève pour l'ensemble de l'entreprise couvrant la période :

- du 12 juin 2009 à 21 heures jusqu'au 14 juin 2009 6 heures.

Ce préavis est motivé par les raisons suivantes

- Augmentation de la valeur du point 100 à 9,11 € minimum équivalent au SMIC gouvernemental comme première étape au premier coefficient de la grille conventionnelle de classification, avec comme objectif pour la CGT, d'un SMIC à 1600 € soit une valeur de points à 11,03 €
- Maintien intégral des garanties sociales collectives et notamment en matière de retraite complémentaire CARCEPT et de couverture d'invalidité à la conduite IPRIAC ;
- La défense du droit de grève, des libertés individuelles et collectives (abrogation de la loi du 21 août 2007)
- Pour la reconnaissance de la pénibilité dans la profession par un départ anticipé, en retraite pour tous les salariés usés par le travail, article 12 de la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites
- Prime de dimanche portée à 92 € ou récupérée 7H /prime de repos férié porté à 92 € et récupéré 7 H
- Prime de samedi portée à 16 €
- Suppression des critères illégaux sur les conditions d'attribution des DRC ;

- Ouverture de véritables négociations sur la revendication des week-ends de repos la veille des départs en congés annuels ;
- Arrêt du chantage pour l'ouverture de négociation pour la suppression des équipes à coupures le week-end ;
- Pour de véritables négociations sur les conditions de travail ;
- Réduction de l'amplitude à 11 heures ;
- Réduction du temps de travail journalier ;
- Ouverture de négociations sur les conditions de travail pour la future ligne de tramway avec comme base une durée d'équipe n'excédant pas 6H30, une conduite mixte à 50% du temps bus, 50% du temps tram.
- Retour aux coupures de deux heures payées ;
- Révision de taquets horaires des équipes (équipes matin jusqu'à 13H15 – équipes d'après midi de 13H15 à maximum 22H00 – une seule catégorie d'équipe qualifiées à coupure) ;
- Ouverture de négociation sur la Prime de transport ;
- Ouverture de négociations sur les temps d'habillage ;
- Arrêt du management par la peur, les menaces et les pressions de toutes sortes ;
- Poursuite immédiate des négociations pour l'amélioration des conditions de travail des agents du service sûreté (respect des libertés individuelles, de la CCN, du Code du travail ...) ;
- Poursuite immédiate des négociations pour les agents du service commercial et respect des engagements du Directeur Général des Services avec la mise en place immédiate de l'augmentation de la durée du temps de travail journalier ;
- Mise en place d'un DRC unique basé sur le plus favorable et applicable à l'ensemble de l'entreprise ;
- Modification du Règlement Intérieur concernant les visites médicales de reprise contraires à la CCN et au Code du Travail ;
- Arrêt immédiat des règles imaginaires dans les bureaux de gestion qui portent atteintes aux conducteurs voltigeurs et ne respectent plus les roulements de travail/repos quant à la programmation des natures d'équipes garanties.
- Arrêt immédiat des saisies sur salaire interdites par la loi.
- Arrêt immédiat du chantage à la sous traitance concernant les contrôles des réservoirs de gaz des bus GNV, pour ne pas reconnaître une nouvelle une qualification...

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT
Le délégué syndical
Bernard LAGUENY

